

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 AVRIL 2001
SEANCE DE 18 H 30

La séance est ouverte à
dix-huit heures trente minutes, sous la
Présidence de Monsieur Joël MONIER,
Maire de Mennecy

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE DE MEMBRES****Composant le Conseil** : 33**En Exercice** : 33**Présents à la séance** : 27

Séance du 11 avril 2001

Convoqués le : 5 avril 2001

L'an deux mille un, le 11 avril à dix huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt sept, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

M. Joël MONIER, Maire,

Mesdames, Messieurs :

M. André PINON, Michel MARTIN (arrivé à 18h44), Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSH, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Ana MARQUES-HENRIQUES, Danièle MULLER, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Conseillers Municipaux.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs :

**Monique GODEFROY, Conseiller Municipal, pouvoir à Madeleine FIORI
Nadège DEVILLE, Conseiller Municipal, pouvoir à Joël MONIER
Elizabeth DOUSSAIN, Conseiller Municipal, pouvoir à Jean-Paul REYNAUD
José BAGHDAD-ZOUGGA, Conseiller Municipal, pouvoir à Emmanuelle ERTEL-PAU
Claude GARRO, Conseiller Municipal, pouvoir à Christine COLLET**

Absents :

Marie-Claude RASCOL, Conseiller Municipal

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Geneviève RYCKEBUSCH, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECY CEDEX

Mennechy, le 5 avril 2001

Chère Collègue,
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en MAIRIE CENTRALE - Salle du Conseil Municipal :

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 11 avril 2001 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

1°) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2001

II. DIVERS



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire.

POUVOIR

Je soussigné

Agissant en qualité de

Déclare constituer pour mon mandataire

Monsieur ou Madame,

à l'effet de me représenter, participer à toutes délibérations et prendre toutes décisions ou formuler toutes contestations lors de la réunion du Conseil Municipal du

Fait à MENNECY, le
Signature

N.B. : Faire précéder la signature de la mention «Bon pour Pouvoir»

Monsieur Joël MONIER ouvre la séance et propose la nomination d'une secrétaire de séance ; Madame Geneviève RYCKEBUSH qui accepte cette fonction.

I - FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

1°) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2001

Monsieur Bernard BOULEY relate les différents problèmes rencontrés quant à la préparation du débat d'orientations budgétaires 2001. Il indique par ailleurs que les services préfectoraux lui ont précisé que le débat d'orientations budgétaires ne devait pas avoir lieu durant la même séance que le vote du Budget Primitif. Ce qui explique les deux convocations successives.

Monsieur Richard GANDARD soulève le problème du règlement intérieur qui n'a toujours pas été rédigé et voté, bien que la législation précise que toute commune de 3 500 habitants et plus doit se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal. En effet, ce document permet de fixer les règles d'organisation du débat d'orientations budgétaires, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales et les modalités de présentation des comptes rendus et des procès-verbaux de séance.

Il peut bien entendu fixer d'autres règles relatives au fonctionnement du Conseil Municipal. Le débat d'orientations budgétaires 2001 ne peut donc avoir lieu.

Madame Jouda PRAT, au nom du groupe "Mennecy avant Tout" confirme le fait que les conditions d'organisation d'un débat d'orientations budgétaires doivent être prévues dans un règlement intérieur. Il s'avère que la Commune de Mennecy n'a pas voté de règlement intérieur.

Monsieur Joël MONIER suspend la séance à 18 h 52.

La séance reprend à 19 h 04. Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux qu'il ne procédera pas au débat d'orientations budgétaires 2001. Il tiendra informé le Sous-Préfet de l'Essonne de cette décision.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 08.



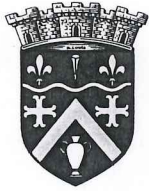
Joël Monier

Joël MONIER,
Maire de Mennecy.

[Handwritten signature]

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 AVRIL 2001
SEANCE DE 19 H 10

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes, sous la Présidence de Monsieur Joël MONIER, Maire de Mennecy



VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30

FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECEY CEDEX

JM/CS-CP

Mennecey, le 5 avril 2001

Chère Collègue,
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en MAIRIE CENTRALE - Salle du Conseil Municipal :

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 11 avril 2001 à 19 h 15

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

- 1°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 - BUDGET GENERAL
- 2°) TAUX DES IMPOSITIONS - ANNEE 2001

II - URBANISME - TRAVAUX

Rapporteur : Daniel PERRET

- 3°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 - ASSAINISSEMENT
- 4°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 - EAU POTABLE
- 5°) BUISSON HOUDART II - AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION ENTRE LA COMMUNE ET LA SEMESSONNE

III - AFFAIRES ECONOMIQUES

Rapporteur : Bernard BOULEY

- 6°) ZAC DE MONTVRAIN - AVENANT N° 1 AU TRAITE DE CONCESSION ENTRE LA COMMUNE ET LA SEMESSONNE

.../...

IV - AFFAIRES SCOLAIRES
Rapporteur : Annie BERTHAUD

7°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2000 - CAISSE DES ECOLES

8°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 - CAISSE DES ECOLES

V - QUESTIONS ECRITES

VI - DIVERS



Joël Monier

Joël MONIER,
Maire.

2

POUVOIR

Je soussigné
Agissant en qualité de
Déclare constituer pour mon mandataire
Monsieur ou Madame,
à l'effet de me représenter, participer à toutes délibérations et prendre toutes décisions ou
formuler toutes contestations lors de la réunion du Conseil Municipal du

Fait à MENNECY, le
Signature

N.B : Faire précéder la signature de la mention «Bon pour Pouvoir»

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 11 avril 2001

Composant le Conseil : 33

En Exercice : 33

Présents à la séance : 28

Convoqués le : 5 avril 2001

L'an deux mille un, le 11 avril à dix neuf heures quinze minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

M. Joël MONIER, Maire,

Mesdames, Messieurs :

M. André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL (arrivée à 19h46), Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Ana MARQUES-HENRIQUES, Danièle MULLER, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Conseillers Municipaux.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs :

**Monique GODEFROY, Conseiller Municipal, pouvoir à Madeleine FIORI
Nadège DEVILLE, Conseiller Municipal, pouvoir à Joël MONIER
Elizabeth DOUSSAIN, Conseiller Municipal, pouvoir à Jean-Paul REYNAUD
José BAGHDAD-ZOUGGA, Conseiller Municipal, pouvoir à Emmanuelle ERTEL-PAU
Claude GARRO, Conseiller Municipal, pouvoir à Christine COLLET**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Geneviève RYCKEBUSCH, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

- 2 -

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose Madame Geneviève RYCKEBUSH en qualité de secrétaire de séance, qui accepte cette fonction.

Monsieur le Maire annonce aux Conseillers Municipaux que les points N°1,2,3 et 4, 7 et 8 de l'ordre du jour de la séance sont reportés, à savoir :

- 1°) Présentation et vote du Budget Primitif 2001 - Budget Général
- 2°) Taux des impositions - Année 2001
- 3°) Présentation et vote du Budget Primitif 2001 - Assainissement
- 4°) Présentation et vote du Budget Primitif 2001 - Eau Potable
- 7°) Vote du compte Administratif 2000 - Caisse des Ecoles
- 8°) Présentation et vote du Budget Primitif 2001 - Caisse des Ecoles

II - URBANISME - TRAVAUX

Rapporteur : Daniel PERRET

5°) BUISSON HOUDART II - AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION ENTRE LA COMMUNE ET LA SEMESSONNE

Monsieur Daniel PERRET indique qu'une délibération a été adoptée lors du Conseil Municipal du 30 mars 1995 ainsi qu'un traité de concession passé entre la SEMESSONNE et la COMMUNE relatif à l'aménagement de la zone du Buisson Houdart II, "AUTOCLAVITE".

Le traité de concession passé avec la Semessonne vient à expiration à compter du 11 avril 2001.

L'aménagement en cours de la zone "AUTOCLAVITE" (opération du Buisson Houdart II), concernant les 30 logements, ne sera pas terminé avant septembre 2001. La Semessonne doit assurer les prestations pendant l'année de garantie soit jusqu'à l'automne 2002.

Il est donc nécessaire de porter à 8 ans la durée de la convention initialement fixée à 6 ans dans l'article 1.5 du traité de concession soit jusqu'au 11 avril 2003 afin que la Semessonne puisse terminer sa mission d'aménagement.

Les conseillers municipaux approuvent le projet d'avenant n°1 au traité de concession entre la Semessonne et la Commune relatif à l'aménagement de la zone du Buisson Houdart II "Autoclavite" joint à la présente délibération et donnent tous pouvoirs au Maire pour la signature de toutes les pièces se rapportant au dossier (voir document ci-joint).

ADOPTE A L'UNANIMITE

.../...

**6°) Z.A.C DE MONTVRAIN - AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION
ENTRE LA COMMUNE ET LA SEMESSONNE**

Monsieur Daniel PERRET donne lecture du projet de délibération concernant la Z.A.C de Montvrain - Avenant n°1 au traité de concession entre la Commune et la Semessonne (voir document ci-joint).

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au traité de concession entre la Commune et la Semessonne prorogeant celui-ci d'une durée d'un an soit jusqu'au 31 mars 2002.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de Mennècy à signer l'avenant n°1 au traité de concession, à intervenir entre la Commune et la Semessonne.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 23 André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES.

Abstentions : 10 Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA,

Claude GARRO, Christine COLLET

Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

V - QUESTIONS ECRITES

Questions de Monsieur Richard GANDARD (voir document en annexe)

1°) Monsieur Bernard BOULEY indique qu'un bon de commande a été fait pour procéder à l'acquisition d'un véhicule pour l'Espace Culturel (33 000 Francs). Par ailleurs, il informe les conseillers municipaux que les deux véhicules qui étaient à disposition du Maire ont été revendus, compte tenu du fait que Monsieur Joël MONIER ne souhaite pas bénéficier d'un véhicule de service.

2°) Monsieur Daniel PERRET indique qu'une procédure d'appels d'offres restreint a été lancée en septembre 2000. Trois Commissions d'appels d'offres ont eu lieu :

.../...

- 29.09.00 : enregistrement et analyse des candidatures,
- 25.10.00 : enregistrement des offres,
- 31.10.00 : lors de cette commission l'entreprise attributaire devait être choisie.

L'analyse des trois offres remises (3 offres remises sur les 5 entreprises admises à remettre une offre) ayant révélé que les dites offres étaient anormalement élevées et pour certains lots incohérentes, les membres de la commission d'Appel d'Offres ont déclaré l'APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX - UNE PROCEDURE DE MARCHÉ NEGOCIE DEVANT ETRE LANCEE.

Depuis ce dossier reste "en attente". En effet, les arbitrages budgétaires 2001 ne permettent pas d'intégrer cette opération pour 2001.

3°) Monsieur Daniel PERRET précise qu'une convention visant à définir les modalités de mise en place de l'affichage publicitaire pour cette opération sera présentée à la commission urbanisme du 23 avril 2001 et au conseil municipal du 10 mai 2001.

Cette convention sera établie en référence au cadre juridique suivant la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes ; décret du 24 février 1982 portant sur les dispositions relatives aux enseignes et pré-enseignes particulières.

Les panneaux implantés sont des panneaux de pré-enseignes temporaires CAD qui seront retirés à l'issue de la phase de commercialisation.

A noter que des panneaux ont déjà été implantés avec notre accord verbal pour ne pas pénaliser la phase de commercialisation ; le Conseil et les commissions étant en phase de mise en place. Les emplacements ont été vus en commun.

Les panneaux sont à implanter sur le domaine public. A ce titre, la commune percevra une taxe communale sur les emplacements publicitaires fixée à 82 F/Panneau/an, en vertu des tarifs actualisés dans la loi de finances 2001.

4°) Monsieur Joël MONIER précise qu'en ce qui concerne l'embauche d'un Directeur Général des Services, des annonces ont été passées auprès de différents journaux, notamment "La gazette, le marché du travail, etc..." Le processus d'embauche d'un Directeur Général des Services est en cours.

5°) Monsieur Joël MONIER indique l'indice de rémunération de l'agent qui est responsable de l'animation culturelle, mais ne donne pas le salaire de l'agent.

.../...

6°) Monsieur Daniel PERRET signale qu'aucun marché en 2000 n'a fait l'objet d'une publicité européenne. Neuf marchés ont été signés en 2000, indiquer un montant total n'a pas de signification en raison de la diversité des marchés et du fait qu'on ait

un marché à bons de commande sans mini, ni maxi, d'où l'intérêt d'avoir une approche par type de marché. Cinq marchés sur les neuf sont des marchés de maîtrise d'œuvre : montant total : 750 436.66 F T.T.C soit 150 087.33 F en moyenne par marché.

Un seul marché de travaux (marché négocié) a été passé en 2000 : marché à bons de commande sans mini, ni maxi : estimation 339 652 .04 F T.T.C.

Trois autres marchés (deux de prestations de service, un d'équipement) ont été passés : 1 068 824.55 F TTC soit 356 081.82 F TTC en moyenne.

Questions de Monsieur Jean-paul REYNAUD (document en annexe)

1°) Madame Annie BERTHAUD indique aux Conseillers Municipaux que chaque école fait l'objet d'un questionnaire afin de connaître leurs besoins, en matière de subventions municipales pour organiser les voyages et sorties prévus d'ici la fin de l'année scolaire. Les écoles fournissent des projets détaillés de leurs objectifs.

2°) Monsieur Joël MONIER précise à Monsieur Jean-Paul REYNAUD que la recherche est en cours afin de déterminer le local municipal qui sera mis à disposition des groupes d'oppositions du Conseil Municipal de Mennecy.

3°) Monsieur le Maire indique que le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2001 est à la disposition des Conseillers Municipaux (les personnes n'étant plus conseillers municipaux seront convoquées afin de signer ce document auprès du secrétariat général).

Les Conseillers Municipaux pourront porter toutes les observations qu'ils souhaitent.

Par ailleurs, Monsieur Jean-François PEZAIRE du groupe "MENNECY AVANT TOUT" indique qu'il a relevé une faute de frappe sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2001 à la page 15 :

- Election du 6^{ème} Adjoint au Maire - Monsieur Alain CROULLEBOIS. Il faut lire : Bulletins blancs ou nuls : 10 au lieu de 8.

Monsieur Jean-François PEZAIRE rappelle que la délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 3 avril 2001, au chapitre "DIVERS" était une décision importante, puisque cela concernait la gestion des services logements et emploi transférée au C.C.A.S de Mennecy. Il précise qu'il est impératif de prévoir toutes les délibérations à évoquer dans l'ordre du jour des Conseils municipaux.

.../...

- 6 -

Le chapitre divers étant réservé à des sujets moins importants. Il souligne qu'en vertu de la législation, il est nécessaire d'adresser une note explicative concernant chaque point débattu à tous les Conseillers Municipaux.

/...

.../...

**OBJET : BUISSON HOUDART II - AVENANT N°1 AU TRAITE DE
CONCESSION ENTRE LA COMMUNE DE MENNECY ET LA
SEMESSONNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération prise en Conseil Municipal le 30 mars 1995 et le traité de concession signé le 11 avril 1995 entre la SEMESSONNE et la COMMUNE relatifs à l'aménagement de la zone du Buisson Houdart II « AUTOCLAVITE »,

CONSIDERANT que le traité de concession passé avec la SEMESSONNE vient à expiration à compter du 11 avril 2001,

CONSIDERANT que l'aménagement en cours de la zone « AUTOCLAVITE » (opération du Buisson Houdart II) concernant les 30 logements ne sera pas terminé avant septembre 2001 et que la SEMESSONNE doit assurer les prestations pendant l'année de garantie soit jusqu'à l'automne 2002,

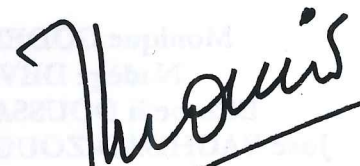
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de porter à 8 ans la durée de la convention initialement fixée à 6 ans dans l'article 1.5 du traité de concession soit jusqu'au 11 avril 2003 afin que la SEMESSONNE puisse terminer sa mission d'aménagement,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'avenant n°1 au traité de concession entre la SEMESSONNE et la COMMUNE relatif à l'aménagement de la zone du Buisson Houdart II « AUTOCLAVITE » joint à la présente délibération et le fait que, tous pouvoirs soient donnés au Maire pour sa signature.

ADOpte A L'UNANIMITE




Joël MONIER,
Maire.

OBJET : Z.A.C. de MONTVRAIN - AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION ENTRE LA COMMUNE DE MENNECY ET LA SEMESSONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du 25 avril 1991 approuvant le bilan de la concertation et le dossier de création de la Z.A.C. de MONTVRAIN,

VU la délibération du 17 octobre 1991 approuvant le traité de concession à passer avec la SEMESSONNE pour l'aménagement de la Z.A.C. de Montvrain,

VU la délibération du 6 mai 1993 approuvant le P.A.Z. et le programme des équipements publics de la ZAC,

VU la délibération du 30 septembre 1997 approuvant la modification du P.A.Z. de la Z.A.C.,

VU la délibération du 27 novembre 1997 approuvant le nouveau traité de concession destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la COMMUNE et de la SEMESSONNE, dans le cadre du Plan d'Aménagement de la Zone et des autres documents constituant le dossier de réalisation de la Z.A.C., notamment la modification de la mission de la SEMESSONNE définie aux articles 1.2 et 1.2 bis,

VU la délibération du 19 octobre 2000 approuvant la 2^{ème} modification du P.A.Z. de la Z.A.C.,

CONSIDERANT que le traité de concession passé avec la SEMESSONNE est venu à expiration à compter du 31 mars 2001,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de proroger ce traité de concession pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 mars 2002,

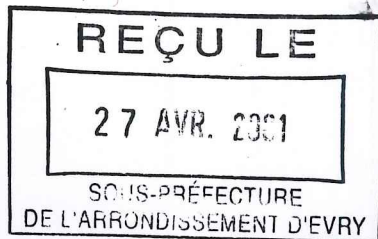
VU le projet d'avenant n°1 au traité de concession proposé par la SEMESSONNE et ci-annexé,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'avenant n°1 au traité de concession entre la COMMUNE et la SEMESSONNE prorogeant celui-ci d'une durée d'un an soit jusqu'au 31 mars 2002,

AUTORISE Monsieur le Maire de MENNECY à signer l'avenant n°1 au traité de concession ci-annexé, à intervenir entre la COMMUNE et la SEMESSONNE.

ADOpte A LA MAJORITE



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire.



le 31.03.01

Page 1

Conseil Municipal de Mennecy du 03 avril 2001
Questions orales (2 pages, 5 questions)
Joseph For

le 31.03.2001

Monsieur Richard GANDARD
pour le groupe
MENNECY MAINTENANT

1°) N'ayant pas obtenu de réponse à cette même question lors du Conseil Municipal du 22 mars 2001, je le repose :

Hors rejets et engagements pluriannuels passés avant le 01 janvier 2001, quels sont les montants, en Investissement, des engagements mandatement et paiement depuis le 01 janvier 2001?

2°) A quel stade de procédure voie d'attribution en est la commune pour la passation du marché révisé d'extension du DOJO?

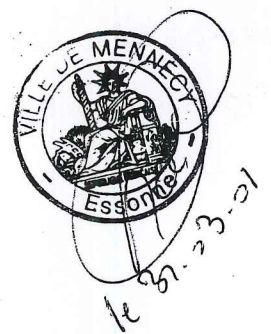
S'il y a eu attribution, à qui et pour quel montant? Et depuis quelle date?

3°) Concernant l'opération un stade
Green Volley :

Quelle est la situation contractuelle concernant l'affichage publicitaire de l'opération?

Sur quel domaine? A quel prix si cela se trouve sur le domaine communal? etc...

Page 2



40) Où en est la commune pour ce qui concerne l'embauche promise au Directeur Général des Services :

- Date d'envoi d'annonces ?
- Date de publication ?
- Support utilisés ?
- Contenu de l'annonce ?

50) Concernant le responsable de l'animation culturelle :

- Date d'embauche ?
- Nom, prénom ?
- Statut contractuel ?
- Curriculum Vitae ?
- Rémunération annuelle brute et nette ?

60) Pour l'année 2000

- Nombre, montant total et donc valeur moyenne des marchés passés et n'ayant pas fait l'objet d'une publicité européenne ?
- Distinction à ajouter :
- Marchés de travaux.
- Autres marchés.

Jean-Paul REYNAUD
34, rue des Lys
91540 MENNECY

à

Monsieur Joël MONIER
Maire de MENNECY

**OBJET : Conseil Municipal du 11 avril 2001 - Questions orales posées par
M. J.P. Reynaud au nom du groupe Mennecy Maintenant**

Mennecy le **07 avril 2001,**

Monsieur le Maire,

Ci-après trois questions auxquelles je souhaite que vous puissiez répondre au cours du conseil municipal prévu mercredi 11 avril 2001.

- 1) Les écoles maternelles et élémentaires de Mennecy sont dans l'attente de la notification des subventions municipales pour les voyages et sorties prévus d'ici la fin de l'année scolaire, après vote du budget.
A défaut d'une discussion préalable en commission scolaire, nous souhaiterions connaître les modalités et les critères d'attribution de ces subventions aux différents projets présentés par les écoles :
 - attribution forfaitaire en fonction du nombre d'élève de chaque classe concernée (solution jugée peu satisfaisante par certaines associations de parents d'élèves) ?
 - attribution au coup par coup selon des critères définis par la commune ? Si oui quels sont ces critères ?
 - autres modalités ?
- 2) Comme le permet l'article L.2121.27 du code général des collectivités territoriales, le groupe des élus de Mennecy Maintenant peut-il se voir attribuer sans frais par la commune un local municipal ? Nous vous remercions par avance de bien vouloir donner une suite favorable à cette requête.
- 3) Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2001 n'a toujours pas fait l'objet d'une approbation formelle par les membres du conseil municipal siégeant à cette époque. Comment envisagez-vous de conduire l'achèvement du processus d'approbation, notamment par rapport au point I-3° « vente d'un terrain à la SCI des notaires de Mennecy » ?

Pour les élus du groupe **MENNECY MAINTENANT,**

Jean-Paul REYNAUD



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 04.



Thouvenin
Joël MONIER,
Maire de Mennecey.

[Handwritten signatures and names in blue ink:]

Collet
Baraud
Masset
Lucas
Baghdady
Sp. Reynaud
Pellucan
Leclercq
Julie
Baraud
[Signature]
[Signature]